



**HAL**  
open science

# Orchestrer ses derniers instants : Charles V (1380) une mort modèle ?

Murielle Gaude-Ferragu

► **To cite this version:**

Murielle Gaude-Ferragu. Orchestrer ses derniers instants : Charles V (1380) une mort modèle?. La mort du roi : réalité, littérature, représentation / Der Tod des Königs : Realität, Literatur, Repräsentation, 2019, Fribourg, Allemagne. hal-03883059

**HAL Id: hal-03883059**

**<https://sorbonne-paris-nord.hal.science/hal-03883059v1>**

Submitted on 2 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Orchestrer ses derniers instants » : Charles V (= 1380), une mort modèle ?

**Murielle Gaude-Ferragu, Centre de Recherche Pluridisciplinaire en Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés – PLEIADE – UR 7338, Université Sorbonne Paris Nord**

### Introduction

La mort de Charles V respecte une double scansion rituelle : le roi meurt en chrétien exemplaire, comme en gouvernant modèle, donnant quelques dernières recommandations politiques à son héritier<sup>1</sup>. Pour autant, son décès présente des particularités qu'il faudra mettre en exergue. La mort de Charles V passe en effet par le prisme d'un écrit singulier, une source « modèle »<sup>2</sup>, un *exemplum* « mortuaire », présentant une mort elle-même édifiante, ensuite reprise, grâce à la circulation du manuscrit, par les biographes de Charles V (Christine de Pizan), comme par les chroniqueurs du règne (Pierre d'Orgemont<sup>3</sup>). La mise par écrit, sur plusieurs folios, des derniers instants du prince est une nouveauté. Les récits de mort royale occupaient jusque-là quelques lignes dans les chroniques du règne, voire une ou deux pages dans les biographies et/ou hagiographies consacrées aux souverains. Suger relata ainsi en détails les derniers instants de Louis VI, qu'il présenta comme exemplaire<sup>4</sup>. Geoffroy de Beaulieu consacra aussi plusieurs lignes au récit de la mort de Louis IX, mort d'un saint agonisant sur un lit de cendres, qui ne pouvait guère servir de modèle à ses successeurs<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la mort de plus en plus ritualisée des rois, Beaune Colette, Naissance de la nation France, Paris, Gallimard (Bibliothèque des Histoires), 1985, p. 104-106.

<sup>2</sup> Relation anonyme de la mort de Charles V, fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms. Latin 8299, fol. 4-7 (2<sup>e</sup> pièce), publiée par Hauréau, Barthélemy, Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, Paris, Imprimerie Nationale, t. XXXI (1886), 2<sup>e</sup> partie, p. 275-278. Siméon Luce a repris le récit dans La France pendant la guerre de Cent Ans, Paris, Hachette, 1890, t. II, p. 46 (la mort de Charles V). cf. aussi Delachenal, Roland, Histoire de Charles V, Paris, Picard, 1931, t. V, p. 405-417.

<sup>3</sup> Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, éd. par Delachenal, Roland, Paris, Société d'Histoire de France, 1910-1916, t. II, p. 382-383. Christine de Pizan, Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V, éd. par Solente, Suzanne, Paris, Honoré Champion, 1936-1940, p. 182-192. Le père de Christine de Pizan, Thomas, présent comme médecin au chevet du roi, lui a sans doute donné des détails sur ses derniers instants.

<sup>4</sup> Suger, Vie de Louis VI le Gros, éd. et trad. par Waquet, Henri, Paris, Honoré Champion, 1929, p. 273.

<sup>5</sup> Le Goff, Jacques, Saint Louis, Paris, Gallimard (Bibliothèque des Histoires), 1996, p. 296-297. Entre autres récits, ici cité par Jacques le Goff, celui de son confesseur Geoffroy de Beaulieu, témoin oculaire, Vita et sancta conversatio piae memoriae Ludovici quondam regis Francorum, dans : Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XX, p. 23. Le roi, atteint de fortes fièvres (épidémie de dysenterie ou de typhus), dut s'aliter. Il reçut alors « très chrétiennement et très dévotement les derniers sacrements de l'Eglise. Quand nous lui montrions le sacrement de l'extrême-onction en récitant les sept psaumes avec la litanie, lui-même récitait les versets des psaumes et nommait les saints dans la litanie, invoquant très dévotement leurs suffrages. Alors qu'à des signes manifestes, il s'approchait de la fin, il n'avait pas d'autre souci que les affaires de Dieu et l'exaltation de la foi chrétienne. Tout au long de son agonie, il invoqua les suffrages des saints, notamment saint Denis, patron particulier de son royaume. Enfin, allongé

Jusqu'à Charles V, une mort seulement, celle de Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et belle-fille de Louis IX (= 1292), avait fait l'objet d'une relation spécifique, cependant entièrement tournée vers l'exemplarité chrétienne<sup>6</sup>.

Charles V fit mettre en scène sa propre mort, mise en scène réelle, à l'heure de ses derniers instants, et/ou mise en scène littéraire, offrant un modèle de mort royale. On ne sait s'il commanda lui-même le récit – anonyme – conservé à la bibliothèque nationale de France (copié en tête d'un manuscrit latin qui porte l'ex-libris de Pierre Col, frère de Gontier Col, secrétaire du roi), ou si l'un de ses conseillers en prit l'initiative<sup>7</sup>. Son « concepteur » théorique fut peut-être Pierre d'Orgemont, chancelier du roi, à qui il avait déjà confié la rédaction de la *Chronique* de son règne et qui recueillit ses dernières paroles<sup>8</sup>. Il était favorable à l'abolition des fouages, qui font partie des grandes mesures politiques présentées dans la relation. Bureau de la Rivière peut aussi avoir assuré l'orchestration du récit : premier chambellan de Charles V, il l'assista dans ses derniers instants (le roi mourut dans ses bras selon Christine de Pizan<sup>9</sup>). Il lui avait confié la garde de son trésor, également évoqué dans la relation<sup>10</sup>. Sous la supervision de l'un ou de l'autre des conseillers, Jean Tabari, notaire et secrétaire du roi, écrivit probablement le récit, tout comme il rédigea les trois derniers actes

---

sur un lit de cendres répandues en forme de croix, il rendit le dernier soupir ». Sur la mort des saints, Sigal, Pierre-André, La mort des saints dans les Vies et les procès de canonisation du Midi de la France (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), dans *La mort et l'au-delà en France méridionale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, éd. par Biget, Jean-Louis, Cahiers de Fanjeaux, 1998 (33), p. 21. Les derniers instants de Robert le Pieux sont connus, mais relatent eux aussi bien davantage le décès d'un moine que celui d'un roi, Helgaud de Fleury, *La Vie de Robert le Pieux*, éd. par Bautier, Robert-Henri, Paris, CNRS, 1965, p. 133-135. La mort de Philippe IV le Bel (1314) fut relatée par Jean de Saint-Victor, *Memoriale historiarum*, dans : *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, éd. par Guigniaut et Wailly, Paris, 1855, t. XXI, p. 659.

<sup>6</sup> Platelle, Pierre, Les regrets de la comtesse d'Alençon (morte en 1292). Un nouveau manuscrit, un nouveau texte, un modèle religieux, dans : *Romania*, 1989 (110), p. 426-465. Beaune, Colette, Jeanne de Châtillon, la bonne comtesse, dans : *Mémoires de la société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 2007 (62), p. 3-27.

<sup>7</sup> Le manuscrit lui-même contenait l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille. Pierre Col était chanoine de Paris et de Tournai, en relations épistolaires avec Christine de Pizan. Son ex-libris, à la fin de l'*Anticlaudianus*, est en lettres gothiques, sans doute autographe. La Relation, transcrite sur les premières pages restées blanches, est en écriture cursive soignée, régulière, de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, postérieure à l'écriture du manuscrit, Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 277-288.

<sup>8</sup> Il resta à son chevet pendant toute l'agonie, Potin, Yann, Le coup d'Etat « révélé » ? Régence et trésors du roi (septembre-novembre 1380), dans : *Coups d'Etat à la fin du Moyen Age ? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, Actes du colloque de Madrid, 20-22 novembre 2002, éd. par Foronda, François, Genet, Jean-Philippe et Nieto Soria, José Manuel, Madrid, Casa de Velazquez, 2005, p. 181-211, voir p. 188.

<sup>9</sup> Christine de Pizan, *Le Livre des fais* (note 3), p. 192. Charles V l'avait fait mander à son chevet (Bureau de la Rivière était alors au Mans, occupé à réunir des hommes d'armes contre les Anglais). Rappelons que le roi voulut que son chambellan soit inhumé à ses côtés à l'abbaye de Saint-Denis, grâce alors exceptionnelle, transformant la nécropole en Panthéon royal.

<sup>10</sup> Dans la première « ordonnance » de régence en 1374 (Archives Nationales, J 402 n° 7), la reine, Jeanne de Bourbon, devait être assistée d'un conseil de tutelle fort nombreux (47 membres), dont le roi fixait la composition. Une place particulière avait été faite à Bureau de la Rivière, chargé tout spécialement de veiller sur l'héritier du trône, Ghislain Brunel, *Images du pouvoir royal. Les chartes décorées des Archives nationales XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Somogy Editions d'art, 2005, p. 212.

édités par Charles V le jour de sa mort : l'abolition des fouages, le paiement des dettes royales et la déclaration sur le schisme<sup>11</sup>.

La relation des derniers instants de Charles V constitue, on l'a dit, une nouveauté. Les rites décrits, et les paroles prononcées (ou plutôt le récit qu'on en fit pour créer ce modèle de mort royale) s'inscrivent certes dans une continuité monarchique, mais contiennent aussi des innovations, tant spirituelles que gouvernementales.

## I. Un miroir de vertus : la mort du « roi très chrétien »

La bonne mort, royale ou princière, n'est pas encore la mort au combat ou sur le champ de bataille (la « belle mort » du XVI<sup>e</sup> siècle qui devient alors la mort noble par excellence<sup>12</sup>), mais la mort lente et consciente qui se déroule devant témoins, et permet de montrer la patience résignée, le courage et la foi inébranlable qui guident l'agonisant. Charles V sentit sa mort advenir et eut le temps de s'y préparer, en suivant les rites prescrits par l'Église.

### I. 1. Une mort publique

Après une crise cardiaque survenue en septembre 1380, l'agonie de Charles V se prolongea plusieurs jours avec des périodes de rémission. Il résidait alors dans son manoir de Beauté-sur-Marne<sup>13</sup>, et mourut publiquement, « devant témoins ». Il était traditionnel que les officiers entourent le prince à l'heure de sa mort. Pendant plusieurs jours, outre son confesseur, Maurice de Coulanges, qui lui prodigua les derniers sacrements<sup>14</sup>, ses proches serviteurs, conseillers et amis se relayèrent à son chevet (en particulier son chambellan, Bureau de la Rivière et son chancelier Pierre d'Orgemont). La rhétorique, normée, de la perte, étaye le récit : pleurs, larmes et plaintes accompagnent la dramaturgie des derniers instants.

---

<sup>11</sup> C'est du moins l'hypothèse d'Alfred Coville, *La relation de la mort de Charles V*, dans : *Journal des Savants*, sept-oct. 1933, p. 209-222. Sur l'abolition des fouages et le paiement des dettes royales, cf. Delisle Léopold, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1874, n° 1955, 1956, p. 183-199 et p. 219-225. La déclaration sur le schisme fut publiée par Valois, Nicole, *Déclaration faite par Charles V à son lit de mort*, dans : *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. 24 (1887), p. 251-257. Jean Tabari était l'un des principaux secrétaires de Charles V. Il fut nommé évêque de Thérouanne en 1384. Il rédigea de nombreux préambules d'actes de Charles V, Barret, Sébastien, Grévin Benoît, *Regalis excellentia : les préambules des actes des rois de France au XIV<sup>e</sup> siècle, 1300-1380*, Paris, École des chartes, 2014.

<sup>12</sup> Sur le conflit entre « belle mort » (sur le champ de bataille) et « bonne mort » (dans son lit, en suivant les prescriptions de l'Église) à l'époque moderne, cf. Germa-Romann Hélène, *Du « bel mourir » au « bien mourir »*. Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643), Genève, Droz, 2001.

<sup>13</sup> Il s'y était fait porter dès l'aggravation de sa maladie, vers la mi-août.

<sup>14</sup> Maurice de Coulanges, frère prêcheur, devint par la suite évêque de Nevers.

À ces moments semi-privés, Charles V introduisit une innovation majeure : de son lit « simple » - ou plutôt ici de douleur -, il se fit déposer à l'approche de sa mort sur un lit d'apparat<sup>15</sup>, et fit mander les trois « états » composant la société civile du royaume : prélats (Aymery de Magnac, évêque de Paris, Miles de Dormans, évêque de Beauvais, ainsi que l'abbé, Gui de Monceau, et quelques moines de Saint-Denis), et barons, tel Jean d'Harcourt<sup>16</sup>, qui tous étaient des proches du roi<sup>17</sup>. Il fit aussi appel au corps urbain parisien (prévôt des marchands, deux échevins - Simon de Saint-Benoît et Nicolas de Mauregard - et le greffier de l'hôtel de ville<sup>18</sup>) : si ceux-ci participaient généralement au convoi funèbre, ils n'avaient jamais été « mandés » au chevet du roi ; leur présence est ici à mettre en relation avec le programme de « réformation » du royaume entrepris par Charles V qui, après les États généraux de 1356, fit davantage appel aux pouvoirs urbains.

## I. 2. Une mort très chrétienne

Les rites de la bonne mort chrétienne furent respectés : rédaction du testament et réception des derniers sacrements. Charles V avait déjà rédigé un testament (en 1374) et un codicille (en 1379), mêlant considérations successorales, et legs pieux et charitables<sup>19</sup>. Pour le roi, le « temps testamentaire » s'inscrivait dans un véritable programme politique, celui des réformes successorales qu'il avait engagées. Redoutant les difficultés qu'il avait rencontrées lors de son accession au pouvoir comme lieutenant du royaume puis comme régent, il promulgua une série d'ordonnances, en août et en octobre 1374, qui réglaient la majorité des rois (fixée à treize ans révolus<sup>20</sup>) et organisaient la régence en cas de mort prématurée du souverain<sup>21</sup>.

---

<sup>15</sup> « Porté fu le roy de sa couche en son lit », Christine de Pizan, *Le Livre des fais* (note 3), p. 188.

<sup>16</sup> Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 280.

<sup>17</sup> Les frères du roi étaient absents. Les ducs d'Anjou et de Bourgogne étaient ainsi occupés à surveiller la marche de la petite armée de Buckingham qui avait gagné les bords de la Sarthe. Ils ne se rendirent pas au chevet de Charles V.

<sup>18</sup> Autrand, Françoise, *Charles V*, Paris, Fayard, 1994, p. 850.

<sup>19</sup> Testament d'octobre 1374, Archives Nationales, J 404, n° 37, original, parchemin, publié par Delisle, Léopold, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1874, p. 184-192. Codicille rédigé le 22 janvier 1379 à Vincennes, Archives Nationales, J 404, n° 38, original, parchemin, publié par Delisle, Léopold, *op. cit.*, p. 192-195.

<sup>20</sup> Archives Nationales, J 401 n° 6, publié par Brunel (note 10), p. 200. Sur l'ordonnance d'août, Autrand, Françoise, *La succession à la couronne de France et les ordonnances de 1374*, dans : *Représentation, pouvoir et royauté*, éd. par Blanchard, Joël, Actes du colloque organisé par l'Université du Maine (25-26 mars 1994), Paris, Picard, 1995, p. 25-32. Grevin, Benoît, *La première loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France à quatorze ans (1374)*, essai d'histoire textuelle, HDR soutenue en janvier 2016 à l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, sous presse.

<sup>21</sup> Trois lettres patentes furent successivement promulguées en octobre. La « tutele, garde et gouvernement » des enfants royaux était confiée à la reine Jeanne de Bourbon, assistée de Philippe le Hardi et de Louis de Bourbon, Archives Nationales, J 402 n° 7, éd. par Brunel (note 10), p. 212. Le gouvernement du royaume (la régence proprement dite) fut donné dans un premier temps aux trois mêmes personnages, Archives Nationales, J 402, n° 8, puis quelques jours plus tard, Charles V décida de dissocier la tutelle du futur roi, confiée à la reine, et le

Rédigé en octobre 1374 – sans autre précision de date –, le testament fait référence aux « ordenances » de régence, s’inscrivant dans le même dispositif politique et successoral<sup>22</sup>. Au salut du royaume devait correspondre le salut de l’âme du roi. Charles V y adjoignit un codicille le 22 janvier 1379, alors qu’il se sentait affaibli par la maladie<sup>23</sup>. Quelques jours auparavant, il avait ordonné que l’ensemble de son trésor soit inventorié<sup>24</sup>.

Il mourut l’année suivante, le dimanche 16 septembre 1380. Son confesseur, le dominicain Maurice de Coulanges, désigné comme l’un de ses exécuteurs testamentaires, lui prodigua les derniers sacrements : après s’être confessé, le roi reçut l’absolution, puis la dernière communion – la souffrance ne lui permit de recevoir qu’un petit morceau de l’hostie<sup>25</sup>. L’auteur du récit ne tait pas le délire de Charles V, ni les ravages physiques exercés par la maladie, corps souffrant du roi présenté dans sa fragilité d’homme mortel, mais souligne, en contrepoint, le courage et la dignité du *rex christianissimus*<sup>26</sup>. Création littéraire, la relation place dans la bouche de Charles V, pourtant très affaibli par la maladie, des paroles exemplaires, que relaie Christine de Pizan :

*devant laquelle recepcion [le viatique], à merueilleux signes de devocion, dist telz paroles, en la presence du sacrement : « O Dieu ! Mon Redempteur, à qui toutes choses sont manifestes, moy recongnissant tant de fois avoir offensé devant ta Magesté et digne Sainteté, soies propice à moy pecheur, et ainsi comme tu as daigné aprochier du lit du povre languissant, te plaise, par ta misericorde, que à toy puisse en la fin parvenir »*<sup>27</sup>.

Charles V n’émit aucune plainte lors de son agonie et réconforta même ses serviteurs. Le dimanche, jour de sa mort, Maurice de Coulanges lui administra l’extrême-onction<sup>28</sup>. Le rappel de la Passion du Christ, à travers les prières et la lecture des Évangiles, est constant. Il se fait aussi grâce à la présence de la Croix que tient Charles V jusqu’à son dernier souffle. Ce geste propitiatoire s’accompagne d’une prière implorant la miséricorde divine :

---

gouvernement du royaume, qu’il attribua à son frère, Louis I<sup>er</sup>, duc d’Anjou, empêchant toute forme d’usurpation, Il n’existe plus qu’une copie du texte, éditée dans Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l’an 420 jusqu’à la Révolution de 1789, éd. par Isambert, Paris, 1824, t. V, n° 549, p. 424-430.

<sup>22</sup> Testament d’octobre 1374, Archives Nationales, J 404, n° 37, éd. par Delisle (note 19), p. 183-199.

<sup>23</sup> Codicille rédigé le 22 janvier 1379 à Vincennes, Archives Nationales, J 404, n° 38, éd. par Delisle (note 19), p. 219-225.

<sup>24</sup> L’inventaire débuta à Melun le 21 janvier 1379, Labarte, Jules, *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1879.

<sup>25</sup> Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 278-279. Christine de Pizan, *Le Livre des fais* (note 3), p. 183-184.

<sup>26</sup> Christine de Pizan au contraire tait cette fragilité humaine qui, selon elle, ne correspond pas à la dignité royale.

<sup>27</sup> Christine de Pizan, *Le Livre des fais* (note 3), p. 184.

<sup>28</sup> Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 282.

« *Mon tres doulz Sauveur et Redempteur, qui en ce monde daignas venir, affin que moy et tout l'umain lignage, par la mort, laquelle, volontairement et sanz contrainte, vouls souffrir, rachetasses, et qui, moy indigne et insipient à gouverner ton royaume de France, as institué ton vicaire, j'ay tant griefment vers toy pechié (...)* »<sup>29</sup>.

Le discours, fictif, implore la clémence divine, d'autant plus nécessaire que le métier de roi implique des prises de décision parfois contraires au salut de l'âme, au-delà même de l'importance du paraître, possible source d'orgueil. Le roi doit dépasser son statut et témoigner de son humilité à son heure dernière. D'autres paroles, qui mettent en scène la mort politique du roi, soulignent avec davantage d'intensité l'inanité de la puissance et de la gloire terrestres, facteurs de vanité.

## II. Le corps politique du roi

### II. 1. Couronnes et dévolution du pouvoir

Si à l'heure de leur mort, les rois s'en remettent, comme l'ensemble des fidèles, à l'intercession des saints qu'ils prient avec ferveur, ils ont le privilège de bénéficier de leur présence réelle par l'intermédiaire de leurs reliques, qu'ils font venir à leur chevet. Déjà, en 1322, les moines de Saint-Denis avaient amené dans le couvent de Longchamp où Philippe V était alité un fragment de la Vraie Croix, un des clous de la crucifixion et le bras de saint Siméon<sup>30</sup>. Charles V fit appel à la vertu propitiatoire de sa plus précieuse relique, la couronne d'épines conservée à la Sainte-Chapelle de Paris. Elle ne quittait habituellement jamais son écrin palatial, et aucune trace ne subsiste de son déplacement, certes temporaire, à Beauté-sur-Marne. Peu importe la réalité du transfert, sa présence au chevet du roi semble nécessaire au narrateur pour des raisons à la fois religieuses et politiques : symbole du Christ humble et souffrant et de sa mort salvatrice, sa puissance salvifique devait faciliter le dernier passage du monarque. Elle rappelle aussi son statut unique, celui de « roi très chrétien », trésorier du Christ, gardien de ses insignes reliques. Comme dans une scène théâtralisée, la Couronne du Christ, élevée et présentée face au roi, fait pendant à la couronne royale, amenée de Saint-Denis et déposée à ses pieds. Une enluminure provenant du bréviaire de Charles V, enluminé

---

<sup>29</sup> Christine de Pizan, *Le Livre des fais* (note 3), p. 189.

<sup>30</sup> Brown, Elisabeth A.-R., *The Ceremonial of Royal Succession in Capetian France : the Funeral of Philip V*, dans : *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, Aldershot-Brookfield, 1991, n° 8, voir p. 273. Guyot-Bachy, Isabelle, *Expedia tut unus homo moretur pro polulo* : Jean de Saint-Victor et la mort du roi Philippe V, dans : *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée, membre de l'Institut*, éd. par Autrand, Françoise, Gauvard, Claude, Moeglin, Jean-Marie, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 493-504.

par Jean le Noir et ses collaborateurs (vers 1364-1370), établit le même parallélisme. Elle met en scène saint Louis siégeant sur un trône, revêtu d'un ample manteau fleurdelisé, pratiquant l'ostension de la Couronne d'épines<sup>31</sup>. Les deux couronnes sont ici présentées dans leur gloire : la couronne du roi, auréolée, fait pendant au reliquaire rond de la Couronne d'épines<sup>32</sup>. Rien de tel à l'heure de la mort du souverain. Le symbolisme théâtral ou seulement littéraire – couronne christique surélevée, couronne royale abaissée – est renforcé par le discours de Charles V, qui prononce quelques dernières paroles édifiantes sur le métier de roi, et la nécessité, à l'heure de sa mort, de se dépouiller des insignes royaux, en particulier la couronne, signe d'orgueil et de vanité, pour revêtir la couronne d'éternité :

*Après ces choses, requist que la couronne d'espines de Nostre-Seigneur par l'evesque de Paris lui fust aportée, et aussi par l'abbé de Saint-Denis la couronne du sacre des roys. Celle d'espines receipt à grant devocion, larmes et reverence, et haultement la fist mettre devant sa face ; celle du sacre fist mettre à ses piez. Adonc commença telle oroison à la sainte couronne : « O couronne precieuse, dyademe de nostre salut, tant est doulz et enmielé le rassadiement que tu donnes, par le mistere qui en toy fu compris à nostre redempcion, si vrayement me soit cellui propice, duquel sang tu fus arrousée, comme mon esperit prent resjoissement en la visitacion de ta digne presence ! » (...) Après, tourna ses paroles à la couronne de France et dit : « O coronne ! Quant tu es precieuse, et precieusement tres vile ! Precieuse, considéré le mistere de justice, lequel en toy tu contiens et portes vigoreusement, mais vile, et plus vile de toutes choses, considéré le fais, labour, angoisses, tourmens et peines de cuer, de corps, de conscience, et perilz d'ame, que tu donnes à ceulz qui te portent sur leur espauls » (...)»<sup>33</sup>.*

---

<sup>31</sup> Bibliothèque nationale de France, Ms. Latin 1052, Bréviaire de Charles V, fol. 468 v° (accessible sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84525491>).

<sup>32</sup> Il s'agit d'un parallélisme iconographique, mais rappelons que la couronne, dite de saint Louis, contenait une épine de la sainte Couronne.

<sup>33</sup> Christine de Pizan, *Le Livre des Fais* (note 3), p. 186-187. Cette apostrophe à la couronne d'épines ne se trouve pas dans la copie que nous avons de la Relation de la mort de Charles V. Elle existait bien pourtant, nécessaire pour faire valoir les paroles adressées à la couronne de France, bien présentes dans le discours, Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 281.

Ce long discours inspiré de Valère Maxime (*Faits et dits mémorables*<sup>34</sup>) figure le changement qui va s'accomplir : le passage de la couronne terrestre à la couronne céleste pour le roi mourant, et l'assomption de la couronne du sacre pour son fils que, selon la *Relation*, Charles V bénit au chevet de son lit : « en la maniere des anciens Peres patriarches du viel Testament, fist amener devant lui son filz ainsné, le dauphin (...) »<sup>35</sup>. La paire humiliation-exaltation crée de l'émotion, « un surcroît de sens au processus de succession dans son entièreté – à la mort et à la renaissance de la royauté »<sup>36</sup>. Il s'agit de témoigner du caractère transitoire de la dignité royale, comme le rituel de l'étope le symbolisait lors du couronnement des papes<sup>37</sup>. Le corps du roi est mortel, même si la fonction royale ne l'est pas. Charles V abandonne ici la couronne royale au profit de la couronne d'éternité, opposant vaine gloire et gloire céleste, et bénit son héritier, sur le modèle des Patriarches de l'Ancien Testament<sup>38</sup>. La transmission publique du pouvoir était d'autant plus nécessaire que Charles VI était alors mineur. La bénédiction, si tant est qu'elle fut effective, est ici toute symbolique, en l'absence de l'héritier<sup>39</sup>.

La Couronne d'épines acquiert ici une valeur singulière, couronne éternelle qui dépasse la simple couronne corporelle des monarques successifs conservée à Saint-Denis. Elle affirme que le corps du souverain ne meurt jamais. Sa présence au chevet du roi, réelle ou littéraire, n'a rien pour surprendre : Charles V a développé, plus que tout autre monarque, son importance idéologique pour le roi et le royaume de France. Déjà « l'Office de Sens », office liturgique composé en 1240 à la demande de saint Louis pour célébrer chaque année, à la date du 11 août, l'anniversaire de la translation de la Couronne d'épines, la présentait comme un

---

<sup>34</sup> Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, éd. et trad. fr. Robert Combès, Paris, Les Belles Lettres, t. I, 1995 et t. II, 1997.

<sup>35</sup> *Et post pauca, appropinquante vitae suae termino, antequam obiret, more patrum antiquorum et approbatorum Veteris Testamenti, suo primogenito, Carolo nomine, tunc delphino Viennensi, benedicens (...)*, Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 283.

<sup>36</sup> Buc, Philippe, *Dangereux rituels. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 42 (à propos de l'accession au trône d'Henri de Saxe).

<sup>37</sup> Paravicini-Bagliani, Agostino, *Le corps du pape*, Paris, Seuil, 1997, p. 135 (traduction française de *Il corpo del papa*, par Catherine Dalarun Mitrovitsa). Gaude-Ferragu, Murielle, *Ultima Verba. Les gestes et les discours de la mort royale au bas Moyen Âge*, dans : *Une histoire pour un royaume (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque *Corpus regni* organisé en hommage à Colette Beaune, Paris, Perrin, 2010, p. 167-180.

<sup>38</sup> La *Relation* fait référence à la bénédiction qu'aurait prononcée Abraham à son fils Isaac. En réalité, ce fut Isaac qui bénit ainsi son fils Jacob (*Genèse*, XXXVII, 28, 29). Cette erreur fut reprise par Christine de Pizan, *Le Livre des fais* (note 3), p. 190-191.

<sup>39</sup> Charles (futur Charles VI) et son frère, Louis (futur duc d'Orléans) avaient été éloignés à cause des pestes qui sévissaient alors à Paris et dans sa région, Giesey, Ralph, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion (Nouvelle Bibliothèque Scientifique), 1987, p. 79.

effet de la volonté divine<sup>40</sup> : après la *translatio studii* qui avait fait de Paris le centre intellectuel de la chrétienté, la translation en France de la relique allait contribuer à faire de ce pays un nouvel Israël et de sa capitale une anticipation de la Jérusalem céleste<sup>41</sup>. La Couronne d'épines était comparée à l'Arche d'alliance<sup>42</sup>. Dieu avait placé Louis IX dans la lignée royale de David et de Salomon. Le roi de France devenait le chef du nouveau peuple élu<sup>43</sup>.

Ce discours fut cependant peu repris par les biographes et hagiographes du saint roi qui mirent surtout l'accent sur ses dévotions privées à l'égard des saintes reliques<sup>44</sup>. De la même manière, dans les sermons prêchés au XIII<sup>e</sup> siècle sur les reliques de la Passion, leurs auteurs exaltent moins la monarchie terrestre de Louis IX, que le message de salut apporté par le Christ<sup>45</sup>. En réalité, l'exploitation idéologique de la supériorité du « roi très chrétien », gardien des reliques de la Passion, date du règne de Charles V, comme en atteste le discours prononcé peut-être en 1365 par le conseiller de Charles V Ancel Choquard devant le pape Urbain V, discours ensuite formalisé dans un des grands traités du règne, que Charles V commanda à Évrart de Trémaugon (*le Songe du Vergier*, rédigé entre 1376 et 1378). Plusieurs « signes celestels » démontrent l'approbation divine de la puissance royale et justifient le titre exclusif de *rex christianissimus*. Ces signes sont l'origine surnaturelle de l'oriflamme, la sainte Ampoule, le miracle des Écrouelles, les glorieux saints issus de la Maison de France, « quintement, comment Diex l'a fait son especial tresorier en ce siecle, de si noble tresor comme est celui que il luy garde en sa Sainte Chapelle »<sup>46</sup>. La Couronne d'épines faisait du roi de France le dépositaire particulier du message christique. Le souverain

---

<sup>40</sup> Deux offices furent composés, l'un probablement par Gautier Cornut, archevêque de Sens, en 1240 (« l'office de Sens » - il rédigea au moins le Prologue, *Historia susceptionis corone spinee*), et l'autre par un dominicain du couvent Saint-Jacques à Paris. Cette fête était célébrée à la Sainte-Chapelle. En revanche, en dehors de la province ecclésiastique de Sens, elle ne se répandit en France et en Europe que dans le cercle des ordres religieux : Bénédictins, Cisterciens, et Dominicains. Souvent, ce fut Louis IX qui imposa aux ordres d'adopter le culte de la Couronne d'épines, Mercuri, Chiara, *Saint Louis et la couronne d'épines : histoire d'une relique à la Sainte-Chapelle*, Paris, Riveneuve, 2011. Traduction de *Corona Christi, corona regis*, préface de Vauchez, André, traduit de l'italien par Rouillard, Philippe, p. 105.

<sup>41</sup> Ibid., p. 107.

<sup>42</sup> « De même que la couronne d'épines/ Sur la tête du souverain roi/ De même la couronne d'or/ Est la figure mystique de l'Arche d'alliance./ L'arche spirituelle, c'est l'âme/ C'est l'âme pleine de foi/ L'Arche est l'Eglise/ Et la foi est la couronne/ Dont l'or est la grâce/ Ou la volonté bonne », Bibliothèque nationale de France, Ms. Lat. 1028, fol. 288, cité par Mercuri (note 40), p. 109.

<sup>43</sup> Ibid., p. 110. L'évocation de Salomon servait à établir un parallèle entre le Temple de Jérusalem et la Sainte-Chapelle. Pour abriter l'Arche, Salomon avait construit le Temple, pour abriter la Couronne d'épines, saint Louis construisit la Sainte-Chapelle. Dieu a envoyé aux Francs la Couronne d'épines en gage, comme autrefois il avait envoyé l'Arche d'alliance aux Hébreux, *ibid.*, p. 113.

<sup>44</sup> Gaude-Ferragu, Murielle, *Des reliques et des rois (France, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, HDR soutenue le 23 novembre 2019 à l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, sous presse.

<sup>45</sup> Charansonnet, Alexis, Morenzoni, Franco, *Prêcher sur les reliques de la Passion à l'époque de Saint Louis, La Sainte-Chapelle de Paris royaume de France ou Jérusalem céleste ?*, Hediger, Christine (éd.), Turnhout, Brepols, 2007, p. 61-99.

<sup>46</sup> *Le Songe du Vergier*. Edité d'après le manuscrit 19 C IV de la British Library, éd. par Schnerb-Lièvre, Marion, Paris, CNRS (sources d'histoire médiévale), 1982, t. I, p. 51. Krynen, Jacques, *L'empire du roi*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des Histoires), 1993, p. 350.

était désormais un nouveau Christ assurant la conduite de son peuple vers le salut, de la Genèse à l'Apocalypse<sup>47</sup>, ce que les dernières paroles de Charles V rappellent ici. Celles-ci sont aussi l'occasion pour le roi d'évoquer l'actualité politique, intentions propitiatoires à l'heure du grand passage.

## II. 2. La mort du roi, un enjeu politique à l'heure du grand passage

Sur son lit de mort, le roi établit un bilan de son règne et donne à son héritier des conseils sur la manière de gouverner. Philippe IV aurait enseigné à son fils aîné les paroles « saintes et dévotes » prononcées au moment de la guérison des écrouelles<sup>48</sup>. Le problème fiscal fut aussi au centre du discours<sup>49</sup>. Le roi mit en garde Louis (futur Louis X) contre les impôts injustes et les mutations monétaires trop fréquentes qu'il avait pratiquées.

Charles V eut un discours similaire, paroles propitiatoires destinées à soulager son âme du poids financier. Si la libéralité fonde la renommée des gouvernants, l'avarice est un péché qui, dans le cas royal, risque d'entraîner l'appauvrissement du royaume<sup>50</sup>. Étroitement liée à la cupidité, elle prend la forme de la taxation injuste sans redistribution des biens. Le roi avare n'est plus le roi nourricier, il est l'incarnation même du tyran. Le problème de l'imposition était rendu plus épineux par l'approche des derniers instants : politiquement, le modèle du bon gouvernement demeure une imposition modérée. Spirituellement, une trop lourde contribution semble toujours, à la fin du Moyen Âge, préjudiciable au salut<sup>51</sup>. Ces considérations expliquent le geste de Charles V, comme avant lui celui de Philippe IV, d'abolir à l'heure de leur mort les impôts les plus impopulaires, fouages pour Charles V, maltôtes pour Philippe IV, abolitions qui mettent fin au risque de sédition et soulagent l'âme du monarque<sup>52</sup>.

---

<sup>47</sup> Potin, Yann, Le roi trésorier. Identité, légitimité et fonction des trésors du roi (France, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), dans : Le trésor au Moyen Âge. Questions et perspectives de recherche. Der Schatz im Mittelalter. Fragestellungen und Forschungsperspektiven, éd. par Burkart, Lucas, Cordez, Philippe, Mariaux, Pierre Alain et Potin, Yann, Neuchâtel, Institut d'Histoire de l'art et de Muséologie, 2005, p. 85-99.

<sup>48</sup> Yves de Saint-Denis, dans : Recueil des Historiens des Gaules et de la France, éd. par Guigniaut, Joseph-Daniel, Paris, 1855, t. XXI, p. 207.

<sup>49</sup> Jean de Saint-Victor, dans : Recueil des Historiens des Gaules et de la France, éd. par Guigniaut, Joseph-Daniel, Paris, 1855, t. XXI, p. 659.

<sup>50</sup> Aladjidi, Priscille, Le Roi père des pauvres, France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 47 et p. 69. Scordia, Lydwine, Le roi doit vivre du sien. Théorie de l'impôt en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), Paris, Institut d'études augustiniennes, 2005, p. 291. La servitude fiscale apparaît d'autant plus insupportable dans le royaume que la liberté y est perçue comme une vertu spécifique des Francs. D'origine sicambrienne ou troyenne, les Francs n'auraient jamais payé le tribut à l'empereur, *ibid.*, p. 373. Le souverain idéal, à l'image du Christ, est souvent dépeint comme un bon berger n'astreignant pas son troupeau à de trop fréquentes tontes.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>52</sup> Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 281 : *Relaxationem fogaigiorum et aliarum servitutum.. voluntarie faciens, affirmavit ipsam citius fecisse si ad hoc faciendum fuisset per consilium informatus.* Les fouages furent abolis par

L'abolition n'est cependant pas l'expression d'un quelconque remords à l'égard d'une imposition jugée nécessaire, surtout en temps de guerre, puisque le roi n'envisage pas de restitution<sup>53</sup>.

Charles V s'interroge aussi sur la légitimité de sa thésaurisation<sup>54</sup>, de grande ampleur (3900 pièces réunies au sein de son trésor inventorié en 1379-80<sup>55</sup>). Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, l'accumulation de biens meubles par le prince était destinée à sa mort aux églises qu'il avait fondées ou qu'il souhaitait honorer, rétrocession propitiatoire, pour le salut de l'âme, dans le cadre d'une économie chrétienne de la valeur<sup>56</sup>. Le célèbre passage de l'évangile de Matthieu servait de fondement à toute condamnation des thésaurisations terrestres :

« Ne vous amassez point de trésors sur la terre où la mite et le ver consomment, où les voleurs percent et cambriolent. Mais amassez vous des trésors dans le ciel : là point de mite, ni de ver qui consomment, point de voleurs qui perforent et cambriolent. Car où est ton trésor, là aussi sera ton cœur »<sup>57</sup>.

Yann Potin a bien montré les processus qui légitimèrent progressivement la faculté de thésauriser des princes, dans le cadre d'offrandes ecclésiastiques de plus en plus monétarisées, et d'un afflux sans précédent d'objets précieux, par le biais des croisades et des échanges commerciaux avec l'Orient. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, « les coffres et les chapelles des princes concurrençaient les armoires des églises »<sup>58</sup>. Quand Louis IX fit l'acquisition, en 1238 et en 1241, des reliques de la Passion, il les déposa au sein de son Palais de la Cité. Peu à peu, le trésor du prince matérialise une thésaurisation devenue légitime qui participe de la construction et de l'affirmation du pouvoir, en particulier dans le cadre de la circulation de pièces d'orfèvrerie entre Cours. Le trésor réuni par Charles V était d'une ampleur inégalée (3879 marcs d'or, 6184 marcs d'argent doré et 6127 marcs d'argent, soit près de quatre tonnes de métal précieux, sans compter les réserves en numéraire<sup>59</sup>), ampleur qui explique ses appréhensions spirituelles.

---

une ordonnance datée de Beauté-sur-Marne (16 septembre 1380), Delisle (note 18), n° 1955. Finot, Louis, La dernière ordonnance de Charles V, dans : Bibliothèque de l'École des Chartes, 1889 (50), p. 164-167.

<sup>53</sup> Dans leur testament en revanche, les souverains souhaitent restituer les biens mal acquis et rembourser leurs dettes.

<sup>54</sup> Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 275-278.

<sup>55</sup> Labarte, Inventaire du mobilier de Charles V (note 24). Sur le trésor, Potin, Le roi trésorier (note 47), p. 100-102.

<sup>56</sup> Potin, Yann, Entre trésor sacré et vaisselle du prince. Le roi médiéval est-il un collectionneur ?, dans : Publications de la Sorbonne, *Hypothèses* 2004/1, t. 7, p. 45-56, voir p. 47. Josiane Barbier, « Du patrimoine fiscal au patrimoine ecclésiastique. Les largesses royales aux églises au Nord de la Loire (milieu du VIII<sup>e</sup> – fin du X<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 111, 1999, p. 577-605.

<sup>57</sup> Matthieu, VI, 19-21.

<sup>58</sup> Potin, Entre trésor sacré et vaisselle du prince (note 56), p. 47. Potin, Le roi trésorier (note 47), p. 100.

<sup>59</sup> Bove, Boris, 1328. Le temps de la guerre de Cent Ans, Paris, Belin, 2014, p. 199.

Charles V tente enfin de justifier le schisme<sup>60</sup>. Inquiet sur sa responsabilité dans son déclenchement, il s'explique pour soulager sa conscience. S'il a choisi de reconnaître Clément VII pour pape légitime, c'est sur l'avis unanime de son Conseil, et après avoir réuni une assemblée de prélats et de docteurs de l'Église. S'il s'est trompé, il se soumet d'avance aux décisions de l'Église et du concile universel. Christine de Pizan résume en une phrase la longue déclaration du roi justifiant son choix :

*Entre les autres choses dist, du fait de l'Eglise, que, comme il eust esté informez par tout le coliege des cardinaulz, et en faisant toute l'investigacion qu'il avoit peu et sceu faire, presumant que tant de vaillans prelas ne se voulsissent mie dampner pour un singulier homme, que il avoit declairié pape Climent pour vray pape, et, ce qu'il en avoit fait, prenoit sus son ame que de bonne foy l'avoit fait<sup>61</sup>.*

Charles V est inquiet pour son salut, son choix porte en germe la division de la Chrétienté.

## Conclusion

La relation de la mort de Charles V, écrite par un de ses proches conseillers, quel qu'il soit, se présente comme l'idéal de la bonne mort royale, modèle à suivre pour ses successeurs : mort du roi très chrétien qui respecte les scansionnements rituelles voulues par l'Église, avec dignité et mesure ; mort d'un souverain confiant le royaume à son fils, renonçant à la couronne royale au profit de la couronne céleste et éternelle que constituait la Couronne d'épines, lui donnant également des conseils politiques participant de l'établissement du bien commun.

De nombreux indices montrent à quel point la réalité fut travestie (paroles prononcées issues d'un modèle biblique ou antique, héritier absent) pour créer cet *exemplum*, idéal littéraire, qui s'inscrit dans un programme politique beaucoup plus large de renforcement de la royauté, dont témoignent aussi les funérailles du monarque. Si celles-ci respectent le cérémonial traditionnel (corps présenté en habit de majesté le visage et les mains à découvert, dais, présence des présidents du Parlement de Paris et des échevins, chapelle ardente<sup>62</sup>), Charles V accorda de son vivant une importance considérable à ses sépultures, de corps (à Saint-Denis), de cœur (dans la cathédrale Notre-Dame de Rouen) et d'entrailles (à Maubuisson où reposait sa mère, Bonne de Luxembourg)<sup>63</sup>.

---

<sup>60</sup> Relation anonyme de la mort de Charles V, Hauréau (note 2), p. 275-277.

<sup>61</sup> Christine de Pizan (note 3), p. 186. Un procès-verbal de la déclaration royale fut dressé, publié par Valois (note 11), p. 251-257.

<sup>62</sup> Chronique des règnes de Jean II et de Charles V (note 2), t. II, p. 382-383.

<sup>63</sup> Testament d'octobre 1374 (note 19).

Sa politique funéraire, mûrement réfléchi, est de grande ampleur, manifestant la volonté du roi d'affirmer la légitimité et la puissance des Valois. Dès 1362, alors qu'il n'était que dauphin, Charles demanda à son père de lui accorder le droit de sépulture à Saint-Denis et d'y fonder des anniversaires et prières, versant pour cela 400 livres de rente<sup>64</sup>. Jean II lui en donna l'autorisation en septembre 1362. Le dauphin choisit comme dernière demeure la chapelle Saint-Santin, dans le bras sud du transept, mais il en changea la dédicace en faveur de saint Jean Baptiste. Il passa commande de gisants dès son accession au trône en 1364, en particulier pour ses grands-parents, Philippe VI et Jeanne de Bourgogne, et pour son père - les défaites subies par les armées françaises n'avaient pas permis la réalisation de leurs tombes.

Ces commandes pour les membres de la lignée étaient fréquentes. En revanche, il fut le premier roi à faire réaliser ses effigies funéraires – de corps, de cœur et d'entrailles – de son vivant<sup>65</sup>. Dès 1364, il passa commande à André Beauneveu pour son gisant de corps, qui met en image le caractère sacré du monarque figuré avec ses habits de couronnement (tuniques et manteau ouvert sur le côté et agrafé sur l'épaule droite<sup>66</sup>, ill. 1). En 1367, il fit sculpter par Jean de Liège son tombeau de cœur<sup>67</sup>. Son épouse, Jeanne de Bourbon, fut également inhumée à Saint-Denis : après sa mort en 1378, on joignit le gisant de la reine au tombeau du roi (le gisant actuel de Jeanne de Bourbon n'est plus celui d'origine, détruit à la Révolution, mais son gisant d'entrailles provenant des Célestins de Paris. Seul le visage du gisant de corps, superbement sculpté, est conservé, ill. 2<sup>68</sup>). Autre innovation, Charles V fit enterrer

---

<sup>64</sup> Leniaud, Jean-Michel, et Plagnieux, Philippe, *La basilique Saint-Denis*, Paris, Editions du Patrimoine-Centre des monuments nationaux, 2012, p. 104.

<sup>65</sup> Avant lui, un pape Boniface VIII, avait déjà fait une telle commande, Paravicini-Bagliani Agostino, *Boniface VIII : un pape hérétique ?*, Paris, Payot et rivages (Biographie Payot), 2003.

<sup>66</sup> Beauneveu a sculpté un portrait grave, durcissant et vieillissant volontairement les traits du jeune souverain alors âgé de 27 ans, Leniaud, Plagnieux (note 64), p. 105.

<sup>67</sup> Pradel, Pierre, *Les tombeaux de Charles V*, dans : *Bulletin monumental*, t. 109 (1951), p. 273-296. Deville, Achille, *Les tombeaux de la cathédrale de Rouen*, 3e édition, Paris, 1881. La tombe de cœur a aujourd'hui disparu (en février 1737, le clergé de la cathédrale de Rouen, par suite du remaniement du pavage du chœur, la détruisit), mais un dessin de la collection Gaignières permet d'en connaître tous les détails : le roi était représenté sous la forme d'un gisant. Il était revêtu du manteau royal et tenait un sceptre dans la main gauche et son cœur dans la main droite. Le tombeau des entrailles du roi, provenant de l'abbatiale cistercienne de Maubuisson, est conservé au musée du Louvre.

Blanche de France, duchesse d'Orléans, fille de Jeanne d'Évreux, commanda également une tombe double (pour elle et sa soeur Marie) plus d'une dizaine d'années avant sa mort en 1393. En effet, le compte d'exécution testamentaire du sculpteur Jean de Liège, mort en 1381, mentionne que la princesse lui avait commandé un double tombeau. Subsiste, entre autres, le buste de Marie, qui témoigne d'une grande délicatesse et compte parmi les chefs-d'oeuvre de Jean de Liège.

<sup>68</sup> Arrachée de son tombeau en 1793 lors des violences révolutionnaires, on crut que la « tête sculptée » de la reine avait été détruite comme tant d'autres monuments anciens. Or, en ce début d'année 2014, la société de vente Piasa fut contactée par la fille d'un industriel belge. Elle souhaitait vendre la tête que sa famille conservait depuis plus de cinquante ans, achetée dans les années 1950 à un antiquaire. Par comparaisons stylistiques avec d'autres types de gisant, notamment celui de Marie de France, l'expertise montra que la tête avait été sculptée par le célèbre Jean de Liège. Un faisceau d'indices concordants plaide par ailleurs en faveur d'une attribution à Jeanne de Bourbon : la coiffure est très élaborée, avec double tresse de chaque côté des tempes, séparées des joues par un ornement à décor de chevrons, à la mode du temps de Charles V. Les dimensions de la tête (hauteur 23 cm) sont les mêmes que celles

plusieurs de ses enfants morts en bas âge dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, et transforma la nécropole en vaste Panthéon dynastique en accueillant la tombe de grands serviteurs de la Couronne (son connétable, Bertrand du Guesclin, et son chambellan Bureau de la Rivière)<sup>69</sup>. Ces innovations sépulcrales n'étaient qu'un des éléments de la politique monumentale, artistique et littéraire du roi, dont les historiens n'ont pas fini de mesurer l'ampleur.

---

du gisant de Charles V. Sa mince couronne est percée de trois trous de fixation indiquant l'existence d'une couronne orfèvrée. Enfin, elle ressemble au dessin de Gaignières représentant le tombeau royal à Saint-Denis.

<sup>69</sup> Leniaud, Plagnieux (note 64), p. 107.